

# TRAVAUX DE DÉBLAI OU DE REMBLAI

## **Documents et informations nécessaires pour effectuer une demande de certificat d'autorisation (si la superficie des travaux est de plus de 150 mètres carrés)**

- Un plan indiquant précisément les caractéristiques naturelles du site, une description des mesures adoptées pour maintenir l'écoulement naturel de l'eau et pour contrôler l'érosion, la localisation des servitudes, des lignes de rue, des bâtiments, des cours d'eau, et des boisés;
- La topographie existante par des cotes ou lignes d'altitude à tous les mètres, le nivellement proposé par rapport à la rue et aux terrains adjacents;
- Les motifs des travaux prévus;
- Le mode de construction, les matériaux utilisés, la dimension, la localisation des travaux et les aménagements proposés suite à la réalisation des travaux.

*\* Les informations contenues dans ce document constituent des extraits et ne remplacent en aucun cas les textes légaux des différents règlements de la Ville de Charlemagne. Ces règlements peuvent être sujets à des modifications en tout temps. Pour plus de détails, veuillez communiquer avec le service de l'urbanisme au (450) 581-2541 poste 25.*